

N° 10\_09\_07\_26

République  
Française

Département de la  
Lozère

Arrondissement de  
Mende

C.DE C. DES  
HAUTES TERRES  
DE L'AUBRAC

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 02/07/2026 s'est réuni au Centre Permanent de la Photographie – Route d'Albaret le Comtal – 48310 FOURNELS sous la présidence de Michel GUIRAL, Président

**Membres en exercice : 33 – Présents : 23 - Votants : 25**

**Présents :**

Michel GUIRAL, Eve BREZET, Michel ROUZAIER, Olivier PRIEUR, Jessica PAGES-CARTIGNY, Michel POULALION, Marie-France PROUHEZE, Alain ASTRUC, Alain BRUN, Nicole DALLE-SALLES, Sabine DOUMERGUE-REAU, Bernard BEAUFILS, Eric MAURY, François HERMET, Vincent HERMET, Laurence JAILLET, Daniel LONGEAC, Pierrette MARTIN, Emmanuel PIGNOL, Sophie RIEUTORT, Virginie ROSSIGNOL, Martine SOULIER, Géraldine VELAY

**Représentés :**

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Virginie ROSSIGNOL, Jean-François MONTIALOUX donne pouvoir à Michel GUIRAL

**Absents :**

Vanessa ASTIER, Frédéric FLORANT, Denis GRAS, Eric MALHERBE, Elise MALAVIEILLE, Céline PERIGAUD, Laurent PRAT, Laurent CREPIN

**Secrétaire de séance : Olivier PRIEUR**

**Convention relative à l'édition d'un topo-guide pour la randonnée pédestre intitulé « Tours en Margeride »**

**VU** la compétence optionnelle de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac « Protection et mise en valeur de l'environnement » avec pour intérêt communautaire :

Créer, aménager, entretenir et promouvoir les chemins et sentiers de randonnée de pleine nature d'intérêt communautaire, en liaison avec la Fédération Départementale de Randonnées. Les chemins et sentiers de randonnée de pleine nature d'intérêt communautaire sont :

- Les sentiers de Grande Randonnée (GR) ;
- Les sentiers de Petite Randonnée (PR) d'intérêt communautaire : la liste de ces sentiers fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**VU** le courrier de la FFRandonnée Lozère en date du 6 juillet 2026 indiquant souhaiter engager la réalisation d'un topo-guide qui constituera un outil de référence pour les randonneurs. Au-delà de la description de l'itinéraire, cette publication mettra en valeur les patrimoines, les savoir-faire, les hébergements, les services et les sites d'intérêt rencontrés tout au long du parcours,

**VU** le projet de convention établi par la FFRandonnée Lozère précisant les objectifs de cette collaboration, les modalités du partenariat proposé ainsi que les engagements respectifs des parties.

**CONSIDÉRANT** que la participation de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac s'élèverait à 1 745,50 euros,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour)**

**APPROUVE** la convention jointe à la présente délibération sous réserve que les autres collectivités sollicitées donnent également leur accord.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Le Président, M. Michel GUIRAL

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Le Président**  
**M. Michel GUIRAL**



Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Le Secrétaire de séance**  
**M. Olivier PRIEUR**